



Étude de faisabilité sur les retenues hivernales

Compte rendu du Comité Inter-territoires

#2

à l'Hôtel du Département de Béziers

le 27 novembre 2023



Sommaire

Rappel des objectifs et du déroulé	3
Rappel de l'objectif du Comité Inter-territoires	3
Le déroulé de la rencontre du 27 novembre 2023	4
Comment lire le compte-rendu ?	4
Sujet A Accompagner l'évolution du modèle agricole	5
Échanges et débats sur l'existant	5
Propositions d'actions à étudier pour accompagner l'évolution du modèle agricole	8
Sujet B Proposer une gouvernance du projet	11
Échanges et débats sur l'existant	11
Propositions d'actions à étudier pour la gouvernance du projet	15
Sujet C Gérer les impacts environnementaux et humains des ouvrages	18
Échanges et débats sur l'existant	18
Propositions d'actions à étudier pour gérer les impacts environnementaux et humains des ouvrages	21
Conclusion et prochaines étapes	24

Rappel des objectifs et du déroulé

Rappel de l'objectif du Comité Inter-territoires

L'objectif du Comité Inter-territoires est **d'amorcer un travail collectif** autour de l'étude de faisabilité en cours en associant, à l'échelle des 3 territoires, des représentants des différentes parties prenantes concernées : le **monde agricole**¹, les **associations et le monde de la recherche**², les **collectivités, institutions et partenaires publics**³.

Pour mémoire, les diaporamas et comptes rendus des réunions de présentation de l'étude est accessible sur cette page :

<https://herault.fr/1777-etude-sur-les-retenues-hivernales-vos-questions-nos-reponses.htm>

La liste des présents à la réunion est également disponible en annexe.

Une première rencontre a eu lieu le 12 octobre 2023, avec pour objectif de formaliser et à prioriser les enjeux vis-à-vis de l'étude en cours, mais aussi de permettre de les partager pour identifier les points de convergence et de divergence.

Les objectifs de cette deuxième rencontre, du 27 novembre 2023, sont :

- De travailler collectivement sur les 3 sujets essentiels issus des échanges du 12 octobre :
 - A. **Accompagner l'évolution du modèle agricole** : Dans le cadre du projet de retenues, qu'est ce qui pourrait être fait pour accompagner la mise en place de pratiques vertueuses et économes en eau ? pour accompagner des projets de diversification vers des cultures adaptées au climat futur et alimentaires ? pour maintenir une agriculture locale, vivante et de qualité ?
 - B. **Proposer une gouvernance du projet** : Comment assurer l'équité d'accès à l'eau ? Quelles règles d'accès, de gestion et d'utilisation de ces potentielles retenues ? Quelles modalités de suivi et d'évaluation ?
 - C. **Gérer les impacts environnementaux et humains des ouvrages** : Comment minimiser au maximum les impacts négatifs mais aussi développer autant que possible les apports qualitatifs tout en tenant compte des contraintes techniques associées à ce type d'ouvrage ?
- D'identifier collectivement les pistes de solutions concrètes pouvant être menées dans le cadre du projet, qu'elles existent déjà ou soient à inventer ;
- De formaliser et organiser une série de propositions qui seront ensuite étudiées par les équipes dédiées au projet

¹ Chambre d'Agriculture de l'Hérault, FDSEA 34, CDJA 34, La Confédération Paysanne, SAFER, La Coordination Rurale 34, Vignerons Indépendants, le CIVAM Bio 34, Union des ASA d'Irrigation et de Gestion d'Ouvrages de l'Hérault – AIGO, Coopérative Agricole d'Occitanie.

² FNE, LPO, UFC Que Choisir, COOPERE 34, EPTB Orb Libron, EPBT Fleuve Hérault, Terres Vivantes, Fédérations héraultaises de pêche et de chasse, l'INRAE, Conservatoire des Espaces naturels, Coord'eau 34

³ DREAL Occitanie, SDIS 34, l'OFB, communes d'Autignac, Magalas, Pouzolles, Florensac, Caussiniojols et Coulobres ; les Commissions locales de l'Eau (Hérault & Orb-Libron), l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse, DDTM 34.



L'ensemble des propositions faites le 27 novembre seront étudiées par les équipes du Département et leurs partenaires techniques, de manière à faire un retour argumenté auprès des membres du Comité Inter-territoires lors de la prochaine rencontre (printemps 2024)

Il en ressortira 3 catégories de propositions, qui seront toutes présentées et argumentées :

- **Celles qui peuvent être intégrées au projet** ou le sont déjà
- **Celles qui ne peuvent pas être intégrées au projet**, pour des raisons de faisabilité techniques, financières, juridiques...
- **Celles qui pourraient être intégrées mais doivent continuer à être travaillées** dans les mois à venir (études, groupes de travail à mettre en place...)

Le déroulé de la rencontre du 27 novembre 2023

Pour échanger lors de la rencontre du 27 novembre, les participants sont répartis en 3 tables, chaque table traitant de l'un des sujets cités ci-dessus.

Les participants sont ensuite invités à travailler de la manière suivante :

- **Un 1^{er} temps de partage (environ 1h)** pour **faire le point sur les différentes actions qui existent déjà** pour apporter des éléments de réponse aux questions / enjeux soulevés ;
- **Un 2^{ème} temps de brainstorming collectif (environ 1h)** pour **proposer des solutions qui n'existent pas encore** (pouvant être proposées par un des acteurs ou inventées collectivement) ;
- **Un 3^{ème} temps de structuration (environ 30 minutes)** pour **organiser les propositions** des temps précédents par des entrées opérationnelles ;
- **Une conclusion (environ 30 minutes)** suivie d'un repas partagé pour finir d'échanger de manière conviviale.

Comment lire le compte-rendu ?

Les pages qui suivent restituent les échanges et sont organisées en 3 chapitres, autour des 3 sujets travaillés en séance.

Dans chaque chapitre, sont restitués :

- Les échanges et débats autour des actions et dispositifs existants
- Les propositions d'actions à mener dans le cadre de la poursuite des études sur le projet

Sujet A

Accompagner l'évolution du modèle agricole



Échanges et débats sur l'existant

La première séquence a permis de faire état de différents types d'actions existantes ou en projet à court ou moyen terme, pouvant contribuer à l'évolution du modèle agricole :

Pour la mise en place de pratiques vertueuses et économes en eau :

Le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture font état de deux **dispositifs existants ou en cours de conception** :

- Le déploiement d'un dispositif de conseil à l'irrigation mené à l'échelle du département, basé sur le réseau de stations météo maintenu en complémentarité entre le Département et Météo France :
Ce dispositif permet à la Chambre d'agriculture l'accompagnement mené auprès de 7 collectifs, le plus souvent des ASA – Associations Syndicales Autorisées - (et qui pourrait être reproduit ou élargi) : portant sur 2 à 3000 ha de viticulture, ce dispositif propose une formation aux pratiques d'irrigation, puis la mise en place de parcelles de référence avec des capteurs permettant d'objectiver les besoins en eau des cultures tous les 15 jours et de les publier sur un bulletin bimensuel à destination de tous leurs adhérents .
- Un dispositif d'accompagnement technique et financier pour travailler sur les couverts végétaux, qui devrait voir le jour en 2024.

Les participants ont ensuite partagé de nombreuses **pratiques qui sont aujourd'hui expérimentées par certains agriculteurs sur le territoire** du département :

- Le pâturage hivernal, permettant de nourrir et de dynamiser les sols et, in fine, de réduire les besoins d'apport en eau ;
- Les pratiques d'agroforesterie, avec notamment l'expérience menée en partenariat avec l'INRAE sur le domaine départemental de Restinclières
- Les techniques liées à l'ombrage, qu'il s'agisse d'arbres en lien avec l'agroforesterie, les trames Vertes (ou BioDiv'Eau), ou de la mise en place d'autres dispositifs : filets, ombrières photovoltaïques...

- Les pratiques d'enherbement (avec des études existantes dans l'élevage, qui pourraient être applicables à la viticulture), de couverts végétaux et/ou de paillage, permettant de réduire la température au sol et de mieux capter l'eau ;
- L'utilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation, avec entre autres l'exemple de la démarche menée avec la station d'épuration de Saint Pargoire.

Sur ces différentes pratiques, les participants s'accordent à dire qu'elles participent d'une évolution voire d'une révolution dans les pratiques agricoles, et qu'elles doivent être accompagnées pour être réussies et in fine reproduites :

- D'un point de vue technique, elles ne sont pas si simples à mettre en œuvre et peuvent même avoir des effets contre-productifs si elles sont mal maîtrisées : il y a donc de réels enjeux de formation, de retours d'expériences et d'appui technique.
- Du point de vue économique, les coûts de mise en œuvre sont réels alors que leurs retombées positives (bénéfiques) restent encore difficiles à garantir (en dehors des aspects environnementaux globaux) : l'enjeu est de sécuriser le modèle économique de ce changement de pratique pour faciliter leur déploiement.

Ont également été notés des **outils de modélisation existants** réalisés notamment par l'INRAE :

- Le modèle Optirrig – Génération, analyse et optimisation de scénarios d'irrigation pour les cultures
- Le modèle AquaCrop, qui simule la réponse du rendement à l'eau pour les cultures herbacées, en particulier dans des conditions dans lesquelles l'eau est un facteur limité dans la production agricole

Il a été enfin souligné que le financement public des réseaux actuels (depuis 2014) conditionne l'accès à l'eau par **la mise en place obligatoire pour les irrigants de pratiques économes en eau** incluant en particulier la participation à des formations, la mise en place de la micro-aspersion (goutte à goutte) et d'outils de pilotage intégrés à l'infrastructure financée (vannes télécommandables).

Pour la diversification vers des cultures adaptées au climat futur et le développement des cultures alimentaires :

Sur ce point, le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture ont partagé deux dispositifs en cours ou à venir :

- La Chambre d'Agriculture a évoqué l'existence de diagnostics de vulnérabilité des exploitations au changement climatique avec un volet agronomique, environnemental et économique ; ce diagnostic, qui a été testé sur 6 exploitations pilotes (2022-2023), a vocation à être déployé plus largement.
- Le Conseil départemental a quant à lui évoqué le travail en cours, dans une perspective de plus long terme, sur des tests et démonstrateurs sur les nouveaux cépages mieux adaptés au climat ; ce projet est mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la fédération des IGP notamment.

Les participants ont souligné l'existence de différentes actions en cours :

- La Confédération Paysanne évoque un travail en cours (TERRASOL) avec la métropole de Montpellier sur la production de viande autour de la (re)définition des cultures locales et la localisation des produits dans une optique d'adaptation au climat et au territoire : ce travail est mené en associant la collectivité, les producteurs, les bassins de consommation et des climatologues ; il pourrait être reproduit ou élargi en intégrant la question de la vigne.
- La Chaire Eau, Agriculture et Changement Climatique a partagé l'existence du projet TAI-OC, porté par des chercheur.es INRAE des unités montpelliéraine, toulousaine et perpignanaise :

ce projet se positionne au croisement de l'agronomie, de l'hydraulique, de l'économie et des sciences de gestion, et a pour ambition de préciser les caractéristiques et performances des systèmes agroécologiques irrigués et de comprendre quels leviers permettent de rendre possibles les transitions des systèmes irrigués vers l'agroécologie

- L'association Terres Vivantes indique un travail de recensement des actions menées par les professionnels (viticulture, élevage, ...), qui sont déjà dans l'adaptation ; l'objectif est de capitaliser les retours d'expériences pour les partager et accompagner les agriculteurs dans cette voie.
- La Coordination Rurale évoque enfin des expériences menées en diversification vers l'huile d'olive, en travaillant sur les sols pour recréer des sols vivants ; des exemples existent sur d'autres cultures comme le figuier par exemple, l'idée étant de développer des filières qui ne sont pas monoculturelles, réduisant ainsi la vulnérabilité au changement climatique.

Pour le maintien d'une agriculture locale vivante et de qualité :

Les actions citées précédemment par le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture intègrent systématiquement une dimension de soutien à l'agriculture locale.

Pour répondre à la problématique spécifique du revenu agricole face aux défis actuels, la Chambre d'Agriculture a partagé l'existence d'un outil de type calculateur Excel développé pour évaluer les coûts des changements de pratique pour les agriculteurs. Cet outil est encore en phase de test et porte sur les coûts et non sur les gains futurs, mais il reste à déployer et pourrait être complété.

En complément :

- La Confédération Paysanne indique qu'il existe déjà des diagnostics Agriculture Paysanne, qui consiste en une grille d'analyse des exploitations qui permet de se situer par rapport au projet d'agriculture paysanne ; ces diagnostics permettent de mesurer les impacts sur le revenu et la vivabilité du changement pour les paysans.
- Elle cite également plusieurs partenariats en cours entre recherche fondamentale et recherche paysanne, menés en particulier avec l'INRAE et l'Institut Agro, et la possibilité de développer de nouveaux projets à moyen terme sur la vigne
- L'association Terres Vivantes rappelle le travail mené par l'association pour accompagner les agriculteurs depuis leur installation, dans une optique d'agriculture locale et de qualité
- Coop de France Occitanie rappelle le rôle des coopératives comme relai d'informations que ce soit du national vers le terrain à travers un réseau de 70 techniciens sur les territoires qui peuvent se faire le relai sur les sujets de travail du sol et autres, ou du terrain vers le national en participant à des groupes de travail nationaux sur l'état des ressources en eau ou encore sur l'agrivoltaïsme (et qui pourraient être développés sur d'autres sujets)
- Plusieurs acteurs (notamment l'Association Terres Vivantes et le CIVAM Bio) évoquent en outre l'existence de réseaux et de collectifs d'agriculteurs qui partagent leurs difficultés et leurs expériences, mais aussi la difficulté d'entretenir, d'animer et de développer ces réseaux d'acteurs par manque de financement.

Plus globalement les acteurs s'accordent à dire que la parole et les échanges doivent être développés sur les territoires entre agriculteurs (y compris au sein des ASA), mais aussi plus largement entre non agriculteurs : collectivités, autres acteurs économiques, habitants...

Le dialogue doit ainsi impliquer l'ensemble du tissu rural, des consommateurs, et ne pas se limiter au monde agricole.

Ils évoquent aussi la problématique des formations qui aujourd'hui sont beaucoup trop spécialisées et « en silo » (élevage / viticulture / maraîchage / arboriculture...) : le métier d'agriculteur demande (aujourd'hui comme hier) d'associer toutes ces formes de compétences ensemble.

Propositions d'actions à étudier pour accompagner l'évolution du modèle agricole

La deuxième séquence a permis d'initier une réflexion sur les actions à inventer ou à développer dans les mois et années à venir, autour de 3 grands sujets :

L'ensemble des propositions ci-dessous ont été énoncées par les participant.e.s au cours du second Comité inter-territoires. Le Conseil Départemental s'engage à étudier ces propositions dans les prochains mois pour préciser au cours d'une prochaine rencontre si ces propositions sont intégrables au projet ou non, et pour quelles raisons.

PRÉALABLES / PRÉ-REQUIS

Ces actions sont considérées par les participants comme prioritaires, que les projets de retenues aboutissent ou non : en effet, elles sont considérées comme des actions qui permettront dans tous les cas de contribuer à faire évoluer le modèle agricole dans un sens favorable par rapport au changement climatique, et qui ne constitueront pas de l'énergie perdue même si les retenues ne se font pas.

A.1 ☞ Formations multi-filières et territorialisées

Il s'agit tout d'abord de recenser et d'identifier précisément les besoins de formation, en sortant d'une logique de spécialisation par filières et en valorisant au contraire la rencontre des différentes filières et le croisement des compétences.

La proposition est ensuite de multiplier ces formations et surtout de les délocaliser sur les territoires, en s'inspirant de ce qui existe mais en le rendant plus « liant » et plus ancré au territoire.

D'après les participants, cette action de formation pourrait associer les Coop, la Chambre d'Agriculture, les ASA, les municipalités et le CIVAM Empreinte.

A.2 ☞ Créer des dynamiques locales

Cette proposition part du constat des difficultés des communes à lier les différents enjeux sur leurs territoires : sur Magalas par exemple, l'agriculture ne représente que 30% de l'économie, il est donc important d'intégrer les 70% restants dans la réflexion, en recréant du lien entre les différents acteurs.

Cela passe par la nécessité de faire en sorte que ces projets, en créant une plus-value sur le territoire, viennent contribuer au maintien et à la création de services publics (pourquoi pas des maisons de services), mais aussi qu'ils soient accompagnés par la création de lieux d'échanges, permettant d'avoir accès aux informations et aux données sur l'agriculture localement et de discuter de ces sujets (et plus largement de l'avenir du territoire) à une échelle locale en associant le monde agricole et non agricole.

D'après les participants, cette action pourrait associer les communautés de communes, le Conseil départemental et les associations locales.

A.3 ☞ Évaluer l'ensemble des retombées (y compris non-agricoles)

En lien avec la proposition précédente, l'idée est de mesurer la plus-value de ces projets pour le territoire au-delà des retombées économiques pour l'agriculture.

Il peut s'agir de retombées économiques en terme touristique par exemple, mais aussi de création de richesses qui ne sont pas forcément mesurables économiquement, comme la possibilité de créer son potager pour se nourrir.

Cette proposition se déclinerait donc par des actions d'information, de formation et d'animation autour de ces sujets avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés. Elle pourrait associer les communes et les associations locales.

DIVERSIFICATION

Les participants ont souhaité cibler le sujet de la diversification, avec des propositions pour initier une réflexion volontariste en la matière :

A.4 ☞ Approfondir le travail de qualification des terres sur les 3 sites

La première action à mener serait de mener un travail afin de mieux qualifier le potentiel des sols en faveur de la diversification :

- Un travail plus approfondi sur les friches présentant un potentiel en termes de maraîchage, d'arboriculture ou d'autres cultures (avec comme point de vigilance que ces friches soient bien accessibles, au-delà de leur potentiel agronomique)
- Mais aussi un travail d'animation sur le foncier viticole en identifiant non seulement le potentiel mais aussi les souhaits de diversification des agriculteurs, pour ensuite accompagner les projets

Ce travail permettrait d'identifier les possibles, mais aussi les besoins de conseil, de formation, d'accompagnement par des ateliers de diversification, des pistes d'expérimentation... à mener en partenariat étroit avec les agriculteurs présents sur le territoire.

Cette action pourrait associer en particulier la Chambre d'Agriculture et la SAFER.

A.5 ☞ Référencer les cultures diversifiées

Pour compléter et appuyer la proposition précédente, certains participants soulignent l'importance de réaliser un important travail de référencement sur les cultures diversifiées (y compris émergentes) pour explorer cette diversité variétale et générer du retour d'expériences permettant de sécuriser les démarches de diversification pour les agriculteurs.

Les participants soulignent en effet que de nombreux agriculteurs se sont déjà lancés dans des démarches de diversification « sans filet » : l'idée serait donc de suivre les « tests » mis en place par ces agriculteurs avec des indicateurs précis et partagés, de manière à capitaliser des références et des pratiques pour faciliter le développement des démarches de diversification.

Il s'agirait aussi d'explorer la diversité de variétés, en allant chercher dans les zones plus méditerranéennes, et de capitaliser (pour pouvoir les transmettre) les retours d'expériences en termes de pilotage de l'irrigation de ces cultures ou encore de pratiques de travail sur le sol.

Cette action pourrait associer l'INRAE, le CIRAD, la Chambre d'Agriculture, le CIVAM Bio, les instituts techniques et l'institut Agro (à travers des projets d'étudiants par exemple)

A.6 ☞ Accompagner le développement de nouvelles filières

Au-delà du référencement, sécuriser la prise de risque autour de la diversification des cultures passe également par un gros travail de fond pour explorer le développement de nouvelles filières en faisant appel le cas échéant aux dispositifs d'aides publiques autorisés.

Cela suppose de réunir les conditions nécessaires aux dispositifs existants ou à susciter en matière d'investissements matériels, mais aussi immatériels (organisation collective, retours d'expériences : Organisation de Producteurs, Groupement d'intérêt Économique et Environnemental).

Cela suppose aussi de travailler finement sur la question des débouchés pour ces nouvelles cultures, qui ne seront peut-être pas tous solutionnés par les circuits courts.

S'agissant de nouvelles filières « sans producteurs assez nombreux », les syndicats agricoles semblent particulièrement concernés par ces perspectives.

EXPÉRIMENTATION

Le troisième angle travaillé par les participants pourrait permettre d'offrir un « terrain » pour la mise en œuvre des différentes actions proposées précédemment :

A.7 Faire des territoires de projet un « laboratoire hors les murs »

L'idée serait d'associer à ces projets de retenue une démarche d'expérimentation et de recherche-action qui pourrait démarrer très en amont (puisque les actions permettraient dans tous les cas, que les retenues se fassent ou non, d'avoir des effets positifs sur l'agriculture locale voire, pour certains, de « rattraper notre retard »).

Cette action consisterait tout d'abord à constituer une bibliographie solide en recensant tout ce qui se fait sur des ouvrages similaires et/ou sur des climats plus secs pour aller vers une meilleure résilience des modèles agricoles.

Cette action comporterait un volet agronomique qui favoriserait l'innovation en menant des expérimentations avec des acteurs volontaires pour lancer des actions sans attendre l'arrivée des retenues en termes de pratiques agroécologiques (économiques en eau pour les cultures) mais aussi de développement de nouvelles filières adaptées en climat plus sec (à mettre en lien avec les réflexions sur la diversification ci-dessus).

Elle inclurait aussi un volet sociologique important, en constituant des groupes d'exploitants qui pourraient échanger entre eux, mais aussi avec les habitants des communes et les autres acteurs des territoires, dans une logique d'intelligence collective.

Enfin cette expérimentation devrait aussi inclure une réflexion spécifique sur le foncier des sites envisagés pour les retenues, pour définir collectivement ce qui pourrait être fait sur les pourtours d'un point de vue paysager, environnemental et d'usages (exemple des jardins partagés, dont la pertinence pourrait être étudiée pour apporter une plus-value autre à ces projets).

Conclusion

Les propositions issues du groupe montrent une certaine convergence autour de différents sujets, et mettent en particulier en avant l'importance de proposer une approche concertée, ancrée aux territoires et évitant les confrontations et les écueils du « corporatisme » (au sein du milieu agricole mais aussi entre agriculteurs et non agriculteurs).

Certains participants soulignent que le développement d'un modèle agricole local et résilient ne dépend pas uniquement du monde agricole, mais que la société plus largement (citoyens / consommateurs, maires et élus...) a un rôle essentiel à jouer pour soutenir les agriculteurs pour que ce modèle puisse émerger.

Ils soulignent l'importance de favoriser l'innovation : ces réflexions en cours sont l'occasion de changer notre façon de produire et de consommer, et la mise à disposition d'une telle ressource limitée exige des usagers, des modifications de pratiques indispensables, innovantes, seules garantes des défis à venir que le changement climatique de demain exigera.

Certains participants insistent sur le fait que l'ensemble de ces réflexions doivent être menées en amont de la définition précise des retenues, car les changements qui s'opèreraient grâce à elles auront un impact en particulier sur les besoins en eau ; si ces actions ne sont pas menées, le risque est que les retenues, qui ne pourraient pas être réalisées concrètement « avant une dizaine d'années », arrivent en réalité trop tard, tout en ne répondant pas suffisamment aux besoins réels.

Sujet B

Proposer une gouvernance du projet



Échanges et débats sur l'existant

La première séquence est consacrée aux échanges sur la base de la présentation des enjeux de départ par les équipes de CCE&C et du Département.

Sur les conditions d'accès et d'utilisation des retenues

Les équipes de CCE&C ont présenté l'influence du dimensionnement des tuyaux d'irrigation sur les capacités d'irrigation.

La vigne, culture actuellement majoritaire sur les territoires concernés par l'étude, peu gourmande en eau permet un diamètre de tuyau de distribution d'eau assez étroit (le débit de pointe modéré). Ce diamètre s'avère à l'inverse insuffisant pour irriguer d'autres cultures plus gourmandes en eau, comme un verger ou du maraichage.

Or, plus le diamètre est élevé (fort débit), plus le coût d'installation du réseau d'irrigation sera élevé, se répercutant ainsi sur le coût de revient pour l'irrigant. Et une fois la capacité du réseau établie (positionnement des tuyaux au diamètre initialement « commandé »), son redimensionnement ou son déplacement ajoutera obligatoirement des surcoûts importants.

Ainsi, les équipes ont rappelé l'importance d'anticiper les choix techniques pour permettre une souplesse adaptative du réseau d'irrigation envisagé, permettant à terme le développement de certains choix de diversifications. Néanmoins, est ce que le coût d'un surdimensionnement, permettant éventuellement une plus grande disponibilité ultérieure en eau, est acceptable par les usagers qui n'en expriment pas immédiatement le besoin ? Si non, qui doit en assumer la prise en charge (les aides publiques, le collectif des irrigants locaux, ...) ?

→ Au cours des enquêtes de recensement des besoins auprès des agriculteurs (2022), le coût de revient annoncé était de 800 euros par hectare et par an (sur 20 ans) pour tout agriculteur qui souhaiterait utiliser la retenue. Ce montant comprend les éléments suivants :

- 450€/ha/an pour l'investissement (avec des tuyaux adaptés pour l'irrigation de la vigne en priorité, culture majoritaire sur les parcelles concernées)
- 350€/ha/an pour la consommation et la maintenance/entretien.

- À aujourd'hui, les possibilités de financement de tels ouvrages et les taux de financement ne sont pas connus. Il est difficile d'établir le reste à charge pour les agriculteurs.
- À aujourd'hui, l'analyse financière de l'étude n'est pas finalisée (puisque les capacités de chaque site selon leurs contraintes propres ainsi que la dimension des réseaux conditionneront le coût à partir duquel des hypothèses de rentabilité pourront être proposées).

Sur ce sujet, les participants ont indiqué ne pas avoir suffisamment de données chiffrées claires et précises pour réfléchir à une gouvernance : connaître le coût de revient pour les utilisateurs de la retenue est selon eux une donnée incontournable pour réfléchir à l'engagement des utilisateurs dans la gouvernance de la retenue.

Ils préconisent donc de reprendre la réflexion une fois informés de données chiffrées, de projection dans le temps claires, détaillées et sourcées, différenciées selon la dimension des tuyaux (différents débits).

A minima, les échanges ont fait remonter que le coût d'accès à la retenue pourrait être un frein à l'engagement dans la gouvernance et l'utilisation de la retenue. Les participants expriment l'enjeu à ne pas trop impacter les revenus de tout agriculteur qui souhaiterait utiliser la retenue. Ils ont également exprimé leur difficulté à comprendre l'origine et la justification du coût de 800 euros / ha / an (sur 20 ans).

Les participants ont également insisté sur **la concertation qu'il sera nécessaire de déployer pour le partage de l'eau des retenues.**

Ce sujet doit être réfléchi par l'ensemble des usagers, et des acteurs de la gestion de l'eau sans oublier d'associer également les riverains.

Ces rencontres devront se faire bien en amont de la création de la retenue, avec communication des données chiffrées et des impacts des différents scénarios.

A ce jour, les participants estiment qu'il n'est pas possible de finaliser la gouvernance au vu des trop maigres éléments à leur disposition.

Sur la gestion du remplissage et de la distribution

Les équipes de CCE&C et du Conseil Départemental ont expliqué les modalités de remplissage prévues pour les retenues, à savoir remplir la retenue par le réseau Aqua Domitia existant géré par BRL. L'eau concernée est celle du Rhône, ressource sécurisée pour une période d'au moins 20 ans. La retenue sera un ouvrage public autorisé par une déclaration d'utilité publique.

En termes de distribution vers les parcelles, la réflexion est ouverte : habituellement dans l'Hérault, il s'agit soit de BRL (le gestionnaire du réseau hydraulique régional), soit une Association Syndicale Autorisée (ASA), établissement public associant les propriétaires des parcelles irriguées, sous tutelle du Préfet. Or à ce jour, les territoires 2 et 3 ne font pas parties de la concession régionale : BRL n'est donc pas actuellement compétent pour construire un tel réseau sur ces territoires n°2 et n°3.

Le sous-groupe de travail a pu échanger avec le Président de l'Union des ASA d'irrigation et de gestion d'ouvrages (AIGO34) et ainsi préciser le fonctionnement et le périmètre de gestion d'une ASA :

- Elle exerce une mission d'intérêt général, dispose de prérogatives de puissance publique, et les travaux qu'elle entreprend ont généralement qualité de travaux publics.
- Elle est constituée d'une assemblée de propriétaires qui se réunit annuellement, d'un syndicat élu par celle-ci, et d'un président élu par ce dernier.
- Le financement de ses missions est essentiellement constitué par les redevances perçues de ses membres et des subventions de diverses origines. Habituellement, dans le cas d'une ASA

- d'irrigation, chaque adhérent paie le coût d'entretien du réseau de distribution + le cout de chaque m3 d'eau utilisée (énergie, redevance Agence de l'eau,...) pour l'irrigation effective.
- Une ASA est définie par son périmètre constitué des parcelles désignées par les propriétaires lors de sa création (suite à enquête publique). L'ASA n'a pas compétence d'imposer le type de production sur les parcelles de son périmètre, mais seulement d'assurer la distribution de l'eau qui lui est autorisée de disposer. Si un irrigant décide de modifier sa culture, il sera uniquement restreint par la quantité d'eau maximale autorisée et disponible dans le réseau de distribution géré par l'ASA.
 - Le périmètre géographique de l'ASA peut évoluer que sous certaines conditions :
 - o +7 % maximum par an ; si extension >7% une nouvelle enquête publique doit précéder l'accord du préfet.
 - o Le retrait d'une parcelle du périmètre de l'ASA ne peut se justifier que lorsque celle-ci a perdu l'usage du raccordement (en pratique, cela n'arrive que pour un usage public : ex. création d'une route). L'intérêt de l'ASA permet de garantir durablement l'équipement réalisé sur les parcelles de son périmètre.
 - o Dans le cas , par exemple, d'un ensemble de parcelles (10 ha de vignes) appartenant à une ASA qui change de cultures : 1 ha de maraîchage + 9 ha de jachère. Les tuyaux et bornes resteront toujours disponibles sur l'ensemble du parcellaire initial, même si 1 seul ha en utilise. La redevance intègrera ainsi le coût d'entretien de réseaux pour 10 ha + le coût de l'eau consommée pour l'irrigation d'1 ha de maraichage. La remise en culture irriguée des 9ha de jachère sera limitée par la disponibilité en eau et les capacités du réseau de l'ASA.

Certains participants font la remarque qu'il conviendrait de prévoir la présence statutaire de l'ensemble des acteurs du territoires dans les instances de gouvernance, et non pas seulement les irrigants.

- Dans le cas des ASA d'irrigation (distribution), les statuts sont clairs : seuls les propriétaires des parcelles de son périmètre siègent aux instances de celle-ci.
- Dans le cas du propriétaire de la retenue, il s'agira obligatoirement d'une collectivité publique ou d'un établissement constitué de personne morale publique, afin d'assumer les obligations de sûreté de l'ouvrage dans le temps.
- La représentation multi-acteurs (publics, privés) devra en conséquence prendre une forme spécifique alternative avec lesdites structures propriétaires de la retenue et du réseau.

D'autres modalités de gestion ont ensuite été partagées pour élargir les possibles face à ces problématiques :

- CCE&C partage par exemple le cas du bassin du Clain qui a mis en place un organe de gestion d'une retenue composé de plusieurs collègues d'acteurs (collectivités, usagers, citoyens, monde agricole). Ainsi, un organe gère l'allocation de la ressource et un autre organe gère purement la distribution.
- Le représentant de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB Hérault) illustre que pour la retenue du Salagou (propriété du Département), c'est : la Commission locale de l'Eau (CLE) qui répartit la ressource aux différents usagers, le Préfet qui autorise cette allocation (en m3), le Conseil Départemental qui conventionne avec l'ASA ladite allocation autorisée, et l'ASA qui distribue équitablement cette allocation sur l'ensemble de son périmètre.
- Des collectivités, comme Villeveyrac, détiennent et gèrent leur propre réseau d'eau brute, sous couvert d'autorisation préfectorale ;
- Dès que le scénario d'une retenue sera validé, le Conseil Départemental pourrait consulter les acteurs locaux (selon un Appel à Manifestation d'Intérêt par exemple) pour identifier des solutions potentielles pour la distribution de l'eau : création ou extension d'une ASA, BRL, collectivité locale.

- Envisager un rachat public de terres agricoles qui ne trouveraient pas d'agriculteurs pour conduire les productions utilisatrice d'un débit important (> vignes) sur certains ilots, aux qualités agronomiques compatibles avec une certaine diversification (ex. Association foncière autorisée ; bail emphytéotique,...) selon un cahier des charges spécifiques.

L'enjeu est de préparer une liste de l'ensemble des maîtrises d'ouvrages potentielles et organes de gestion avec leurs avantages et inconvénients pour mettre à disposition des parties prenantes, le panorama des possibles et aider à la décision.

Sur le respect des engagements

Si ce sujet a rapidement été abordé, compte tenu des précisions demandées sur les coûts et l'ASA, l'équipe de CCE&C et du Conseil Départemental a partagé les protocoles de gestion existant sur certains territoires pour identifier la faisabilité d'en déployer un sur le projet de retenues.

A ce stade, il est encore trop tôt pour entrer dans le détail d'un protocole de gestion, faute d'avoir obtenu des réponses sur les coûts et les modalités de gestion. Néanmoins, des pistes ont été avancées pour guider les conditions d'accès à la retenue, qui devront faire l'objet de plusieurs rencontres pluri-acteurs en amont de la création de la retenue si elle est validée.

Propositions d'actions à étudier pour la gouvernance du projet

L'ensemble des propositions ci-dessous ont été énoncées par les participant.e.s au cours du second Comité inter-territoires. Le Conseil Départemental s'engage à étudier ces propositions dans les prochains mois pour préciser au cours d'une prochaine rencontre si ces propositions sont intégrables au projet ou non, et pour quelles raisons.

Sur ce thème, les propositions relèvent selon les participants de l'action du Conseil départemental, et certaines d'entre elles pourraient associer des partenaires supplémentaires : ces partenariats potentiels sont indiqués ci-après.

NDLR : Plusieurs propositions trouveront des réponses dans l'analyse économique et financière, prévue dans le cadre de la phase 3 de l'étude de faisabilité, et qui sera présentée lors du prochain rendez-vous du Comité Inter-territoires.

METHODOLOGIE D'ÉTUDE

Ces actions sont considérées par les participants comme des pré-requis d'informations nécessaires avant toute réflexion sur la gouvernance du projet.

B.1 ☞ Justifier de l'intérêt économique général

Les participants soulignent l'importance de présenter l'analyse économique en se plaçant du point de vue de l'intérêt général, c'est-à-dire une analyse économique non seulement des exploitations agricoles potentiellement concernées, mais aussi pour leurs impacts indirects sur l'économie des territoires.

Il s'agira ensuite de se poser la question de l'accompagnement (taux de subvention) et de l'adaptation.

B.2 ☞ Présenter les données attendues pour aider à la définition d'une Gouvernance

Les participants indiquent un certain nombre d'informations qu'ils jugent pertinents pour pouvoir réfléchir à la définition d'une gouvernance adaptée pour le projet :

- Les informations sur les évolutions du secteur viticole (avec et sans projet de retenues) ;
- Les alternatives possibles à la vigne (avec et sans projet de retenues)
- Des scénarios chiffrés qui prennent en compte l'évolution possible du climat et de la consommation en eau, et précisant le coût pour la collectivité et le coût pour les viticulteurs ;
- Les coûts d'accès et de gestion de la retenue pour un viticulteur en place, ainsi que pour un agriculteur qui ne ferait pas de vignes et qui voudrait s'installer
- Les coûts d'une installation par ha pour un nouveau type d'exploitation (ex. oliveraies)

Cette action pourrait associer la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

B.3 ☞ Motiver le besoin en eau (analyse bénéfice / risque)

Les participant.e.s souhaiteraient des données chiffrées et détaillées (dans l'idéal, mettre les tableaux chiffrés à disposition des parties prenantes et des citoyen.ne.s) sur :

- Les raisons qui justifient l'utilisation du Rhône et les impacts du projet sur cette ressource Rhône.

- Les impacts positifs du projet pour le territoire : comment le projet répond à l'intérêt général, y compris en permettant une diversification de l'agriculture.
- Les consommations d'eau pour les différents modèles agricoles (répartition des volumes par cultures desservies : viticulture, arboriculture, maraîchage)

Cette action pourrait associer BRL ainsi que des experts scientifiques sur le sujet.

B.4 ☞ Préciser la méthodologie d'élaboration des scénarios

Pour pouvoir se positionner sur le projet et sa gouvernance, les participant.e.s souhaiteraient que les scénarios de projet :

- prennent en compte les évolutions climatiques et les changements de pratiques éventuels ;
- présentent les cultures irriguées par ses retenues ;
- présentent l'étude d'alternatives aux solutions de stockages pour justifier ou non l'apport d'une retenue pour l'avenir du territoire dans le temps.
- présentent les autres usages potentiels de l'eau de la retenue et leur gestion.

Cette action pourrait associer la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

PROTOCOLE DE GESTION

B.5 ☞ Réfléchir aux critères d'accessibilité à la retenue

Les participant.e.s souhaiteraient que de futurs groupes de travail réfléchissent à la pertinence de conditionner l'accès à la retenue, et si oui, sur quels critères.

Si les participant.e.s expriment le besoin d'informations complémentaires à ce stade pour réfléchir à des critères d'accessibilité, ils souhaiteraient que l'utilisation de la retenue soit associée à des itinéraires techniques respectueux de l'environnement (implantation de haies, traitement phytosanitaires, ...).

Ils soulèvent également l'idée d'élaborer un cahier des charges SAFER plus contraignant lors de la reprise des terres.

Cette action pourrait associer la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et les organismes professionnels /associatifs /Collectivités qui le souhaiteraient.

DES ACTIONS A PORTER POUR AIDER A DÉFINIR UNE MAITRISE D'OUVRAGE

B.6 ☞ Étude de la vulnérabilité / robustesse relative des différentes chaînes de maîtres d'ouvrage

Les participants souhaiteraient qu'une analyse sur les avantages / inconvénients des différentes modalités de gestion envisageables soit réalisée. Par exemple distinguer les apports / inconvénients d'un.e :

- Association syndicale autorisée (ASA)
- Groupement d'Intérêt Public (GIP)
(s'inspirer des modalités de gestion proposées par le bassin du Clain)
- Délégation par emphytéose de la Propriété domaniale du foncier (s'inspirer du modèle de la Société Civile de Gestion Agricole du Larzac créée en 2014, issue de la fusion de plusieurs GFA depuis 1982 : <https://larzac.org/accueil/un-territoire-organise/gestion-fonciere/sc-gfa/>),
- mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP).

Cette action pourrait associer la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, l'AIGO, les organismes professionnels et les Collectivités.

B.7 ☞ Adapter le porteur de projet aux multiples usages

Selon les participants, l'analyse avantages / inconvénients doit permettre d'identifier le porteur de projet le plus adapté, notamment pour gérer l'ensemble des usages concernés (Agriculture, SDIS...).

B.8 ☞ Lancer un appel à manifestation d'intérêt

Compte tenu du fait qu'une ASA ne se décrète pas mais qu'elle émane des propriétaires, l'idée serait de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des maîtrises d'ouvrages potentielles et volontaires.

Pour cela, il faudrait communiquer des données concrètes de l'investissement et des actions que la maîtrise d'ouvrage d'une retenue représente pour que les candidats puissent se positionner en connaissance de cause.

Sujet C

Gérer les impacts environnementaux et humains des ouvrages



Préambule :

En préambule de la discussion, les participants de ce groupe ont tenu à souligner de nouveau l'importance de ne pas dissocier la réflexion sur les retenues de celle portant sur l'évolution du modèle agricole : les retenues doivent être un outil au service de la transition agricole vers un modèle adapté au climat et au territoire de demain.

Ils rappellent le risque, si les retenues sont réalisées sans que cette réflexion plus globale ne soit menée en parallèle, de voir réapparaître d'ici quelques années une crise agricole liée au manque d'eau.

Ils insistent sur le fait que l'investissement public dans les projets de retenues ne doit pas se faire au détriment de celui nécessaire à l'adaptation de l'agriculture héraultaise au changement climatique, qui constitue selon eux le sujet le plus important à long terme.

Par ailleurs, il leur a été difficile de se prononcer sur les impacts car il leur semble que ceux-ci dépendent largement des choix techniques des ouvrages (*NDLR : les scénarios de conception techniques ne sont pas aboutis à ce stade de l'étude*).

Échanges et débats sur l'existant

La première séquence a permis de faire état de différents types d'actions existantes ou en projet à court ou moyen terme, pouvant contribuer à prendre en compte les impacts paysagers, environnementaux et humains :

En termes d'intégration paysagère :

Le Conseil départemental a présenté comme un objectif majeur la réalisation **d'un ouvrage de qualité bien intégré au paysage** et met en avant son engagement de **transparence** sur la dimension paysagère, pour donner à voir en amont les différentes propositions d'ouvrages.

Comme exemples de **pratiques réussies en termes d'intégration paysagère**, la Communauté de Communes des Avant-Monts a relevé l'intégration paysagère spécifique :

- de certaines **aires de lavage collectives** de machines agricoles (étude géotechnique associée pour améliorer leur perception par le public) ;
- du **barrage des Olivettes** à Vailhan.

En termes d'impacts environnementaux :

Le Conseil départemental a fait état des **intentions et actions déjà prévues** dans le projet pour limiter les impacts environnementaux à court et long terme :

- Prioriser les sites les moins impactants (sur le territoire de Florensac, un premier site a d'ailleurs été écarté suite à l'étude d'impact)
- Éviter au maximum les impacts à la source plutôt que de miser sur des compensations environnementales
- Privilégier des zones séparées du projet pour créer des nids de biodiversité (Ex : roselière)
- Réaliser une analyse de l'eau dans sa forme stockée
- Eviter au maximum l'usage des bâches/géomembranes qui n'est pas avantageux en termes économiques et recourir à ce système uniquement si l'étude géotechnique montre un sol trop drainant.

Le Conseil départemental rappelle que l'eau du réseau Aqua Domitia est utilisée en bio depuis plusieurs décennies sans constat de nocivité à ce jour.

Les participants ont évoqué **deux exemples** de prise en compte réussie des impacts environnementaux :

- La **trame turquoise** sur Pouzolles, projet mené par l'EPTB Fleuve Hérault, la communauté de communes et la commune, qui vise à la restauration de la Thongue
- La labellisation « **Terre saine** » dont l'objectif est de conduire l'ensemble des collectivités françaises au zéro pesticide sur leurs espaces en ville

D'autres **exemples**, même s'ils ne sont pas comparables, **ont fait débat** ou ont été présentés comme des contre-exemples :

- Le **lac du Salagou** et ses nombreux usages d'aujourd'hui par rapport à sa fonction initiale en faveur de l'agriculture. En effet, si ses fonctions principales fixées à sa conception demeurent (Irrigation et écrêtement des crues), l'ouvrage a depuis, au vu de son grand volume disponible, rempli d'autres fonctions non-agricoles : tourisme, production d'énergie renouvelable, écopage des canadais pour la défense incendie, soutien d'étiage au fleuve Hérault en faveur des milieux aquatiques ainsi que l'apport d'eau potable aux populations avales. Néanmoins, il a été salué le rôle essentiel de la Commission locale de l'Eau (CLE du Fleuve Hérault) qui a permis jusqu'à présent une répartition concertée entre les différents bénéficiaires de cette précieuse ressource locale, parvenant à des concessions significatives du monde agricole en faveur d'usages alternatifs.
- Un participant a évoqué un exemple **d'aménagement « caution »** dans le périmètre d'un lac : dans le Lot et Garonne, des roselières avec murets qui ne fonctionnent pas faute de marnage.
- Le **modèle sud-espagnol** a été rejeté du fait des plans d'eau artificialisés (bassines, bâches) et des cultures non adaptées au climat, des retenues abandonnées, avec des fonds d'eaux croupies qui ont un impact environnemental négatif.
- Certaines **bassines vendéennes** ont été citées, exemples dans lesquels la colonisation par la Nature a été sous-estimée (on y retrouve des poissons).

Finalement, certains participants ont conclu qu'ils manquaient d'exemples :

- De plans d'eau artificialisés réussis dans leur région à climat méditerranéen, où l'agriculture ne fonctionne pas sur le même schéma que dans les autres régions, et où l'évaporation de l'eau est a priori plus importante que dans des climats plus cléments.
- De stockage des eaux du Rhône dans leur région, dont la qualité ne serait plus compatible avec l'irrigation, ni la potabilisation (métaux lourds) et risquerait de polluer les nappes phréatiques.

En termes de qualité de vie :

Le Conseil départemental a partagé les **réflexions et concertations** en cours au sujet de la qualité de vie :

- Un questionnaire est en cours sur la manière la plus adaptée de sécuriser les abords des ouvrages.
- Une réflexion concertée avec la défense incendie est également en cours pour cibler le bon type d'ouvrages (bornes incendie ou plateformes)
- Le projet est soumis à un suivi réglementaire clairement défini pour la sécurité des ouvrages et la valeur des biens.
- La conception du projet prend en compte la question des odeurs et des moustiques.

Seul le **barrage de Caussade** a été présenté comme un **contre-exemple** par les participants car dangereux pour le village en-dessous.

Propositions d'actions à étudier pour gérer les impacts environnementaux et humains des ouvrages

L'ensemble des propositions ci-dessous ont été énoncées par les participant.e.s au cours du second Comité inter-territoires. Le Conseil Départemental s'engage à étudier ces propositions dans les prochains mois pour préciser au cours d'une prochaine rencontre si ces propositions sont intégrables au projet ou non, et pour quelles raisons.

COMMUNICATION

C.1 ☞ Visualisation du projet par une maquette

Une maquette 3D permettrait de se rendre compte de l'impact paysager et de proposer des solutions en matière de sécurité. Cela offrirait une vision d'ensemble et précise du projet, et éviterait les représentations individuelles qui suscitent de la peur.

Sur la mise en œuvre de cette proposition, les participants soulignent la nécessité d'un lien important entre la maîtrise d'ouvrage (élus) et la maîtrise d'œuvre (cabinets d'étude)

C.2 ☞ Diffusion au plus grand nombre

Les participants insistent sur l'enjeu d'assurer une communication au plus grand nombre, au moyen de réunions publiques, de réunions avec les viticulteurs, notamment pour donner de l'information sur les études préalables, qui s'appuient sur des données fiables et créent de la confiance.

Il est selon eux nécessaire de communiquer auprès des personnes impactées rapidement, pour éviter les fantasmes (ex : les terres inondées de certains agriculteurs, à Magalas, alors qu'il y a déjà eu des projets d'irrigation individuels sur ces terres)

NB : Les 4 propositions suivantes font directement référence au sujet de l'évolution du modèle agricole, traitées dans le groupe A.

A.8 ☞ Intégrer le projet à une réflexion plus large au sujet de l'évolution du modèle agricole

Les participants souhaiteraient que les réflexions en cours soient l'occasion de lancer un débat public pour penser ensemble l'évolution du modèle agricole, dont les retenues seraient une proposition parmi d'autres. Ces débats pourraient associer le monde agricole, les élus, les associations environnementales, la Commission nationale du débat public (CNDP), les citoyens héraultais, le monde de la recherche, les experts (par exemple sur le changement des cépages).

A.1bis ☞ Formation/information sur l'évolution du modèle agricole

Cette proposition complète l'une des propositions formulées par le groupe A, en insistant sur l'importance de diffuser auprès des agriculteurs l'adoption de pratiques vertueuses et de techniques innovantes (cépages moins gourmands, porte-greffe adapté, ...), et d'organiser des stages pratiques en la matière. Il s'agit selon eux d'associer pour cela la Chambre de l'agriculture, les lycées techniques, les centres de formation, ainsi que les associations et syndicats engagés sur le terrain.

SUIVI

A.9 ☞ Intégrer dans le projet des mesures encourageant le changement du modèle agricole

Les participants proposent également que les projets de retenues soient une opportunité de soutenir des mesures comme :

- Fournir de l'eau uniquement aux agriculteurs ayant des pratiques vertueuses (notamment sur l'utilisation d'intrants, comme c'est le cas pour les aires de captage d'eau potable)
- Développer un maraichage de qualité avec des aides adaptées
- Mettre en place un comité d'experts (mixte chercheurs et protecteurs de l'environnement) qui assure la qualité environnementale de l'agriculture irriguée
- Financer un programme de recherche partenariale pour mettre au point des solutions agronomiques adaptées au territoire
- Créer un label de qualité pour les produits issus d'une méthode vertueuse sur le plan environnemental

La Chambre de l'agriculture et l'INRAE pourraient être associées au Conseil départemental pour travailler sur ces sujets.

A.10 ☞ Une étude d'impact globale vigilante à l'évolution du modèle agricole

Dans le même esprit, les participants soulignent l'importance d'étudier l'impact du projet à une échelle globale, et non seulement par sites, en intégrant dans cette approche l'étude des impacts positifs liés au changement agricole, avec des mesures en faveur d'un modèle agricole adapté (nouvelles cultures par exemple). Cette étude traiterait de l'occupation des sols, de la biodiversité, de la pollution, des émissions de GES, des impacts sur la santé.

La définition d'un cadrage préalable pour cette étude pourrait associer les services de l'État en tant qu'autorité environnementale, ainsi que les associations environnementales.

REALISATION DE L'OUVRAGE**Pour limiter l'impact humain****C.3 ☞ Eloignement et réduction pour une meilleure qualité de vie**

Selon les participants, il est nécessaire d'éloigner les retenues à environ 300 ou 400 m des habitations et de réduire la surface d'emprise, quitte à réduire le volume initial de la retenue et utiliser tout ce qui sera devant pour planter arbres, haies, et ainsi cacher ce qui n'est pas esthétique, entre la zone urbaine et la retenue elle-même.

Ce travail pourrait être mené par le Conseil départemental en associant les intercommunalités, les communes, et les usagers (viticulteurs)

C.4 ☞ Intégration paysagère soignée

Les participants proposent la mise en place de corridors végétaux (comme la trame turquoise) en faisant l'acquisition de surfaces plus importantes qui permettraient un aménagement des abords en un lieu de vie, quitte à réduire la hauteur (ou le volume) des ouvrages pour soigner le visuel.

Pour cette proposition d'action, les participants suggèrent une maîtrise d'ouvrage par les communes ou intercommunalités, un financement par le Conseil départemental, l'Agence de l'eau, les ASA ou les syndicats d'agriculteurs, et un rôle d'entretien et de maintenance sous la compétence de la Chambre d'Agriculture et/ou des syndicats de rivières.

Pour limiter l'impact environnemental

C.5 ☞ Aménagement d'un dispositif de récupération des poissons pour limiter l'impact de la vidange

Le groupe souligne l'impact très négatif sur l'environnement que peut avoir la vidange en cas de fort marnage. Il invite le Département à proposer une action volontariste allant au-delà des exigences minimales sur cette question, et notamment à l'intégrer dès le début de la conception. Ils proposent d'étudier en particulier les solutions suivantes :

- Réalisation d'une « pelle » maçonnée au point bas du plan d'eau qui soit surdimensionnée (les participants alertent en effet sur le fait que ces dispositifs sont le plus souvent sous dimensionnés),
- Réalisation d'un escalier d'accès large,
- Réalisation de bassins de stockage maçonnés ou acquisition de dispositifs de stockage communs aux différents plans d'eau (ex : bases montables du SDIS/DFCI).

Selon les participants, cette action pourrait associer la Fédération de Pêche.

C.6 ☞ Réalisation d'un site d'abreuvement à distance du plan d'eau

Cela éviterait les dégâts environnementaux (eutrophisation). Il s'agirait d'utiliser un système d'alimentation gravitaire à faible coût car il n'y a besoin que de quelques mètres cubes et l'alimentation ne nécessite pas de mécanisation.

Cette action pourrait associer la Fédération de Chasse en s'appuyant sur le nouveau dispositif d'écocontribution mis en place par la Fédération.

C.7 ☞ Réalisation d'un dispositif anti-noyade animaux.

Cela éviterait l'impact environnemental de la vidange.

C.8 ☞ Installation de panneaux photovoltaïques fixes

Cela permettrait d'éviter l'évaporation et contribuerait à l'équilibre économique. Cela ne serait possible que si le projet se limite à des usages agricoles et sécurité incendie.

Conclusion

Les participants ont reconnu avoir peu (pas assez) d'espaces d'échanges entre experts et se rendent compte de ce besoin d'échanger ensemble sur l'évolution du modèle agricole. Les participants ont également apprécié de voir que leurs souhaits allaient dans le même sens, qu'il y avait finalement assez peu de dissensus.

Conclusion et prochaines étapes

Dans les mois qui viennent, la poursuite des études va permettre :

- D'étudier et d'apporter des réponses aux propositions formulées en Comité inter-territoires,
- De finaliser les scénarios techniques de conception en tenant compte des retours des différentes concertations,
- De réaliser l'étude économique et financière sur chacun des sites à partir des scénarios produits.

Trois réunions publiques locales seront organisées sur les territoires (à priori dans le courant du mois de juin 2024) pour présenter les scénarios techniques et les principes d'aménagement paysager pour chaque site. Les propriétaires de chaque site seront bien sûr également informés spécifiquement.

Une troisième rencontre du Comité inter-territoires sera ensuite réunie sur la base de ces approfondissements et des avis récoltés en réunions publiques.

Cette troisième rencontre permettra ainsi :

- De faire un retour synthétique /argumenté sur les propositions formulées,
- De présenter les premières études économiques et financières pour échanges,
- De réfléchir collectivement aux suites attendues en termes de concertation autour des études.

***Vos questions et remarques via :
retenues@herault.fr***